



Hold-up au CATP : la Direction braque les congés des salariés...

...et en toute légalité, puisqu'un accord national de branche a été signé par les organisations syndicales CFDT, SNECA et FO.

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que la Direction du CATP mette en œuvre **cet accord que nous ne cautionnons absolument pas** puisque'il va à l'encontre de l'intérêt des salariés.

Faut-il rappeler, que si beaucoup d'entreprise recevant du public ont eu l'obligation de fermer leurs activités, cela n'est pas le cas pour les établissements bancaires considérés par le Gouvernement comme lieux essentiels pour le fonctionnement de la Nation. **Et notamment pour les salariés du CATP qui travaillent en dépit des contraintes causées par l'épidémie de Covid-19.**

Evidemment, pour faire passer la pilule, la Direction mise sur le bon sens, sur la culpabilisation, sur le fait de garantir le versement du salaire (c'est quand même un minimum de verser un salaire à des salariés qui travaillent !) ...

Mais au final, **c'est déjà 10 jours de repos qui vont nous être imposés et peut-être 5 de plus** si le confinement est prolongé au mois de juin !

Et le confinement c'est tout sauf des congés (classe à la maison, impossibilité de s'oxygéner à l'extérieur, de pratiquer des activités sportives et culturelles, et d'aller voir ses proches...).

Quand on connaît déjà l'état du CATP suite à l'enquête sur les risques psychosociaux, il y a vraiment de quoi s'inquiéter !

Ça vous fait rêver ? Nous non !

Retrouver ce tract sur notre page Facebook (@cgtcatsp)

Messagerie : cgtcatsp@orange.fr / Facebook : [@cgtcatsp](https://www.facebook.com/cgtcatsp) / Blog : www.cgtcatsp.fr
Salle syndicale Tours : 02.47.39.80.22 / Salle syndicale Poitiers : 05.49.42.36.10

10 avril 2020